

1

Toujours poser les Extinbox sur une palette (non fournie) à l'abri de l'humidité. Les monter selon les instructions affichées sur le carton.

2

Les PAE doivent être vides ou munis de leur goupille avant d'être stockés dans les Extinbox.

3

Ranger un seul PAE par compartiment et au maximum 9 PAE par Extinbox, à l'exclusion de tout autre déchet ou objet.

4

Avant de fermer les Extinbox, vérifier qu'elles ne contiennent que des PAE et pas d'extincteurs CO<sub>2</sub>, halon ou aérosol.

5

Monter 12 Extinbox pleines sur une palette Europe (80x120), et filmer fermement (film non fourni).

6

Lors de la manutention, ne pas pencher la tête au dessus des Extinbox et ne rien poser dessus.



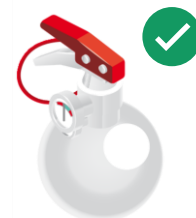
**Seuls les petits appareils  
extincteurs à poudre ≤ 2kg, à  
mousse ou eau ≤ 2L et les  
sphères extinctrices  
sont ACCEPTÉS par  
ECOPAE.**



Extincteurs  
à poudre  
de 1 à 2 kg



Extincteurs  
à mousse  
de 1 à 2 L



Sphères  
extinctrices

**Ces produits ne sont  
PAS ACCEPTÉS  
par ECOPAE.**



Extincteurs  
> à 2kg



Extincteurs  
CO<sub>2</sub> et halon



Aérosols à fonction  
extinctrice

1

Vérifier que vous disposez bien de 12 Extinbox remplies, fermées et palettisées. Comptez le nombre d'Extinbox vides restantes.

2

Munissez-vous de votre code PDE nécessaire pour la demande d'enlèvement.

3

Connectez-vous à l'adresse : [www.ecopae.fr/dde](http://www.ecopae.fr/dde) (accessible à compter du 27 janvier 2025).

4

Renseignez les informations requises, indiquez la quantité d'Extinbox pleines, et le nombre d'Extinbox vides demandées.

5

ECOPAE réceptionne votre demande, et vous recontacte si nécessaire.

6

La demande d'enlèvement est transmise au transporteur, qui prendra contact avec vous pour organiser l'enlèvement sous 15 jours calendaires.

7

Le jour de l'enlèvement, assurez-vous de la facilité d'accès avec le transpalette. Signez le bon de transporté présenté par le transporteur.

8

En cas de problème lors de l'enlèvement, contactez sans tarder ECOPAE au 02 52 21 05 57.



**Une erreur sur les informations de contact et d'accès de votre point d'enlèvement ?**



**Corrigez sans tarder sur : [www.ecopae.fr/pde](http://www.ecopae.fr/pde)**

**Vous êtes un nouveau Point d'Enlèvement et n'avez pas d'Extinbox ?**



**Demandez-les dès à présent sur : [www.ecopae.fr/dde](http://www.ecopae.fr/dde)**

Un doute, une question ?  
[collecte@ecopae.fr](mailto:collecte@ecopae.fr)  
02 52 21 05 57

**Exemples de problèmes lors de l'enlèvement par le transporteur :**

- Celui-ci ne vous a pas remis d'Extinbox vides
- Le rendez-vous n'a pas été pris et l'enlèvement n'a pas pu avoir lieu.
- Le transporteur ne vous a pas laissé de copie du bordereau de transport

**Dans tous ces cas, merci de signaler le problème directement à ECOPAE dans les plus brefs délais : [collecte@ecopae.fr](mailto:collecte@ecopae.fr) ou 02 52 21 05 57.**